

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Déclaration de Maladie

M22- 0058326

Maladie

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : **4296**

Société :

Optique

Autres

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : **ANOUAR**

Date de naissance : **26-08-1976**

Adresse : **DR. SADIKEOUZIA**

Tél. : **06044P637**

RAM - 163813

Total des frais engagés : **636.50** Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. SADIKEOUZIA
Médecin
104, Rue Mimouza Hay Erraha
Tél: 05 22 36 58 01 Casablanca

Cachet du médecin :

INPE : 091122440

Date de consultation : **15 JUIL 2023**

Nom et prénom du malade : **ANOUAR med**

Age : **68 ans**

Lien de parenté : **Lui-même**

Conjoint

Nature de la maladie : **HTA + Insipidité**

Enfant

Affection longue durée ou chronique : **ALD ALC** Pathologie : **HTA**

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : **Casablanca**

Le : **08/06/23**

Signature de l'adhérent(e) : **EQUAZIA**

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à caractère personnel.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
05 JUIN 2023	162	01	200,00	INPE: 0911224400012 Dr. SADIK Médecin 104, Rue Mimouza El Hay Casablanca Tél: 05 22 36 58 81

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
ARMERIA PHARMACEUTIQUE SA Rue des Roses A id Annour Bea 22 36 84 30 - Casablanca Téléphone: 34808713	05-06-23	636.90 -

AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

SACRET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur SADIK Fouzia

Médecine Générale

Echographie Générale

104, Rue Mimosas (ex Rue des Ecoles)

1^{er} Etage - Beauséjour

Casablanca - Tél. : 05.22.36.58.91

الدكتورة صديق فوزية

الطب العام

الفحص بالصدى

104، زنقة ميموزا (زنقة المدارس سابقاً)

الطابق الأول - بوسيجور

الدار البيضاء - الهاتف : 05.22.36.58.91

Casablanca, le :

05 JUIN 2023

الدار البيضاء، في :

D^r ANOUAR. Med

169,60

84,70
1's

rezar 50 my

PPV: 84DH80
PER: 03/25
LOT: LP008

64,10

1's

7 gp

Axim

PPV: 84DH80
PER: 07/25
LOT: L2333

173,40

57,80
X3 1's

7 gp

Tork

PPV 64DH10
LOT : 1108
PER : 10/24
PPV : 57,80

LOT : 1107
PER : 08/24
PPV : 57,80 DH

30,00

30,00
X2

7 gp

oedles 2

PPV 30.00DH
LOT 211490
EXP 03/2024

LOT 220652
XP 11/2024
PPV 30.00DH

169,80
636,90

1's

7 gp

Xell 1'

66,60

Xenid 50

X3 7 gp

LOT 44
PER 11
PPV 46,60 DH
LOT 44
PER 11
PPV 46,60 DH

Dr. SADIK Fouzia
Médecin
Rue Mimouza Hay Erraha
05 22 36 58 91 Casablanca

LOT 211487
EXP 04/2024
PPV 30.00DH